

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le trois (3) octobre 2022 à 20h00 au centre Lepageois.

Étaient présents :
Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Josée Martin
Gervais Morissette

Absents : Francis Dompierre
Marc Lajoie

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Un moment de silence
2. **2022-201** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 6, 19 et 29 SEPTEMBRE 2022**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 6, 19 et 29 septembre 2022 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2022-202 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022 tel que présenté.

2022-203 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022 tel que présenté.

2022-204 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 tel que présenté.
4. **2022-205** **ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

LISTE DES COMPTES

Période 9

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	VERNIS POUR PION V-SOLIDAIRES	1677621	C2202813	62,85
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	CLÉ URBANISME	1677745	C2202813	6,87
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PINCEAU	1678666	C2202813	16,87
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	TEINTURE OPAQUE NOIR	1678675	C2202813	32,18
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	ACTIVITÉ CAMP JOUR	22065	C2202814	69,99
ANGÉLINE ANCTIL	conciergerie sept 2022	septembre 2022	C2202815	352,50
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	wire cup brusch	498417	C2202816	22,89
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	pistolet a peinture	498591	C2202816	45,94
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	huile f-150 , terminal	499481	C2202816	75,11
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	outil clé filtre	499531	C2202816	9,14
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PROPANE	FC0042807	C2202817	78,05
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	styro hi-40 dome	fc426251	C2202817	868,59
ADMQ- ZONE 12	colloque 14 sept 2022	sept 2022	M2202805	135,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	location scie béton	31095600	C2202818	97,39
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	lcoation marteau piqueur	31095601-	C2202838	62,67
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	chaîne station pompage	31095737-	C2202838	9,09
DUO CHRISTINE BÉLANGER & SÉABSTIEN DEROY	MUSIQUE 11 SEPT	0005	C2202819	450,00
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE D'ENCRE	230479	C2202820	144,87
FERME GEONEL	FARINE POINS 11 SEPT	0930	C2202821	187,50
GERVAIS DUBÉ	TRANSPORT CAMP JOUR	560219	C2202822	466,00
GFL ENVIRONNEMENTAL 2022 INC.	COLLECTE SEPTEMBRE 2022	226666	C2202823	2 513,77
GRL INC.	RÉP FRIGO, NOZZLE	60786	C2202824	236,20
H2 LAB	analyse labo	79608	C2202825	204,66
H2 LAB	analyse labo	75919	C2202825	83,36
RÉAL HUOT INC.	branchement dôme eau-égout	5528317	C2202826	1 513,11
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2445 RUE PRINCIPALE	652302557457	L2200109	91,35
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUE	615402630238	L2200110	148,46
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	PHOTOCOPIE	323164	C2202827	19,78
DÉPANNEUR IRVING	crédit irving	561640--	C2202839	- 48,00
DÉPANNEUR IRVING	essence sept 2022	561640-	C2202839	483,35
JEUX GONFLABLES RIMOUSKI	JEUX GONFLABLE 11 SEPT	294492	C2202829	400,00
BUOPRO CITATION	contrat service	1683394	C2202830	167,85
L'HIBOU-COUP INC.	CARTE CADEAU BÉNÉVOLE	29393	C2202831	50,00
MARIO BEAUDET	REMB DÉROGATION	2022	M2202811	250,00
MRC DE LA MITIS	hon.1er mai 30 juin rg4 ouest	39417	C2202832	1 070,27
MRC DE LA MITIS	hon 1emaiau 30 juin rg 5 ouest	39418	C2202832	322,65
PORTES DE GARAGE ALAIN NORMAND INC.	PILE ET CODE PORTE GARAGE	11191	C2202833	31,44
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#20 CRÉDITBAIL WESTERNSTAR	SEPT 2022	L2200111	4 423,91
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	mise à jour annuelle	2022	M2202812	18,00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED SEPT 2022	SEPT 2022	L2200112	1 499,85
REVENU QUÉBEC	avis cotisation 2021	2021	L2200113	73,25
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV SEPT 2022	SEPT 2022	L2200114	4 274,58
RABOT D. BOIS	PION JEU ÉCHEC PROJET V-SOLIDA	3656	C2202834	1 215,75
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER TOILETTE, ESSUIE TOUT	012081	C2202835	136,69
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	SAC ORDURE	012083	C2202835	29,84
RREMQ	RREMQ SEPT 2022	sept 2022	L2200115	417,06
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION SEPT 2022	sept 2022	L2200116	215,80
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	poche guenille	702-462174	C2202836	44,82
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	urée 10x	702-462647	C2202840	181,55
VILLE DE MONT-JOLI	dossier grosruisseau.bur.écolo	21443	C2202837	461,43
VILLE DE MONT-JOLI	frais demande ca au mffp	21461	C2202837	1 041,49
VILLE DE MONT-JOLI	PART FIMR (9/10)	21463	C2202837	287,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DESSERT CAMP JOUR	11-08-2022	L2200117	9,79
VISA AFFAIRES DESJARDINS	salade de choux 11 sept	2022-09-11	L2200118	23,10
VISA AFFAIRES DESJARDINS	timbres 4x	2022-09-13	L2200119	423,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	épicerie 11 sept activité	08/09/2022	L2200120	240,02
VISA AFFAIRES DESJARDINS	fourniture cuisine activité	22/09/08	L2200121	38,80
VISA AFFAIRES DESJARDINS	bouteille plastique	1050297	L2200122	2,29
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MAÏS	07/09/2022	L2200123	35,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GLACE 11 SEPT	1264	L2200124	21,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2022-09-01	L2200125	31,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	cadeau n-arrivant 11sept	1948	L2200126	240,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	veste bande reféchissante	305855	L2200127	166,60
VISA AFFAIRES DESJARDINS	fourniture 11 sept	22/09/09	L2200127	26,44

26 311.56\$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 11 employés	15 146.55\$
<u>Total des factures :</u>	<u>26 311.56\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	41 458.11\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	12 806.05\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>15 146.55\$</u>
Reste à payer :	13 505.51\$

5. 2022-206 **AUTORISATION DE PAIEMENT-1^{er} VERSEMENT RETENUE TRAVAUX 4^E RANG OUEST ET ROUTE HARTON PROJET 9070-20-06**
Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la 1^{ère} retenue pour les travaux du 4^e rang Ouest et route Harton pour le projet 9070-20-06 à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, pour le 4^e rang Ouest : 13 119.29\$ tx incluse, Route Harton : 22 911.25\$ tx incluse.
6. 2022-207 **AUTORISATION DE PAIEMENT- FACTURE LOISIRS INTERMUNICIPAL**
Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture crf220170 à la municipalité de La Rédemption pour l'entente intermunicipale en loisirs au montant de 9090.48 pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2022.
7. 2022-208 **AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI -PART FIMR(10/10)**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 21462 pour la ville de Mont-Joli pour la part du FIMR (10/10) au montant de 53 263.00 pour le projet d'urbanisation.
8. 2022-209 **AUTORISATION DE PAIEMENT-SÛRETÉ DU QUÉBEC**
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 2^e versement pour la Sûreté du Québec au montant de 20 685\$ pour l'année 2022.
9. 2022-210 **AUTORISATION DE PAIEMENT-LER INC.**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 18221 pour l'étude géotechnique pour le rang 5 Ouest à LER inc. au montant de 4446.66\$ tx incluse.
10. 2022-211 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET DES ROUTES LOCALES**
ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 118 234\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.
11. 2022-212 **ENGAGEMENT OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'ÉQUIPEMENT D'HIVER 2022-2023- ROGER LÉVESQUE**
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

de-Lepage engage M. Roger Lévesque pour le contrat d'hiver 2022-23 comme prévu au contrat de travail.

12. 2022-213

ENGAGEMENT OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'ÉQUIPEMENT D'HIVER 2022-2023- JOCELYN FOURNIER

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage M. Jocelyn Fournier pour le contrat d'hiver 2022-23 comme prévu au contrat de travail.

13. 2022-214

ENGAGEMENT OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'ÉQUIPEMENT D'HIVER 2022-2023 #3

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage M. Stéphane Perreault pour le contrat d'hiver 2022-23 comme prévu au contrat de travail.

14. 2022-

ABROGER LA RÉOLUTION 2022-185

Reporter

15. 2022-

ACHAT ABRASIF

Reporter

16. 2022-215

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2022-2027 DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 2022-2027 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC La Mitis;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risque 2022-2027 daté du 19 juillet 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et unanimement résolu:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022- 2027 de la MRC de La Mitis.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

17. 2022-216

ABROGER RÉOLUTION 2022-165

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

d'abroger la résolution 2022-165 concernant le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2026 de la MRC de la Mitis par la nouvelle résolution mentionnée ci-haut précédemment.

18. 2022-217

SUIVI BUDGÉTAIRE

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

19. 2022-218

RÉSOLUTION APPUI DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR, madame Josée martin conseillère, APPUYÉE par monsieur Gervais Morissette, conseiller,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par des membres du conseil municipal :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

20. **VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE SEMAINE DU 16 AU 22 OCTOBRE 2022**

Période de vacances de la directrice générale est du 16 au 22 octobre 2022

21. **AFFAIRES NOUVELLES**

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **2022-219 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau déclare la fermeture de l'assemblée à 20h43.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, Directrice-générale
et greffière-trés. DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, tenue au centre Lepageois à 20 h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire